

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7296913601

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7296913601>

Cette annonce a été mise en ligne le **8 juillet 2022** sur **Agriculteur Normand-web**
Pour le département : **14 - CALVADOS**

SAS GOUHIER-BOISSET-PEAN
Notaires associés
12 Rue de Caen BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE
14740 THUE ET MUE

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître David GOUHIER , notaire à BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE, commune déléguée de THUE ET MUE (Calvados), 12 rue de Caen, et à BAYEUX (Calvados), 69 rue de la Bretagne, le 24 juin 2022, a été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée MAXETCOMPAGNIE, dont le siège est à CAEN (14000) 97 boulevard Yves Guillou, identifiée au SIREN sous le numéro 822947149 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN.
A :
La Société dénommée AURANE & CO, dont le siège est à CAEN (14000) 97 boulevard Yves Guillou, identifiée au SIREN sous le numéro 912888583 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN.
Désignation du fonds : SALON DE COIFFURE ET BARBIER sis à CAEN (14000) 97 boulevard Yves Guillou, lui appartenant, connu sous le nom commercial COIFFEUR CHEZ MAX, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de CAEN, sous le numéro 822947149, et pour le Répertoire des entreprises et des

établissements, le fonds de commerce présentement cédé est identifié à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques sous le numéro SIRET 822 947 149 00016 et sous le numéro APE9602A.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT

SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (165 000,00 EUR), s'appliquant :

aux éléments incorporels pour CENT VINGT-CINQ MILLE CINQ CENT

SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS (125.578,00 EUR),

au matériel pour TRENTE-NEUF MILLE QUATRE CENT VINGT-DEUX

EUROS (39.422,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la

dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office notarial de Maître David

GOUHIER, sis à BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE, commune déléguée de THUE ET MUE (Calvados), 12 rue de Caen, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

